



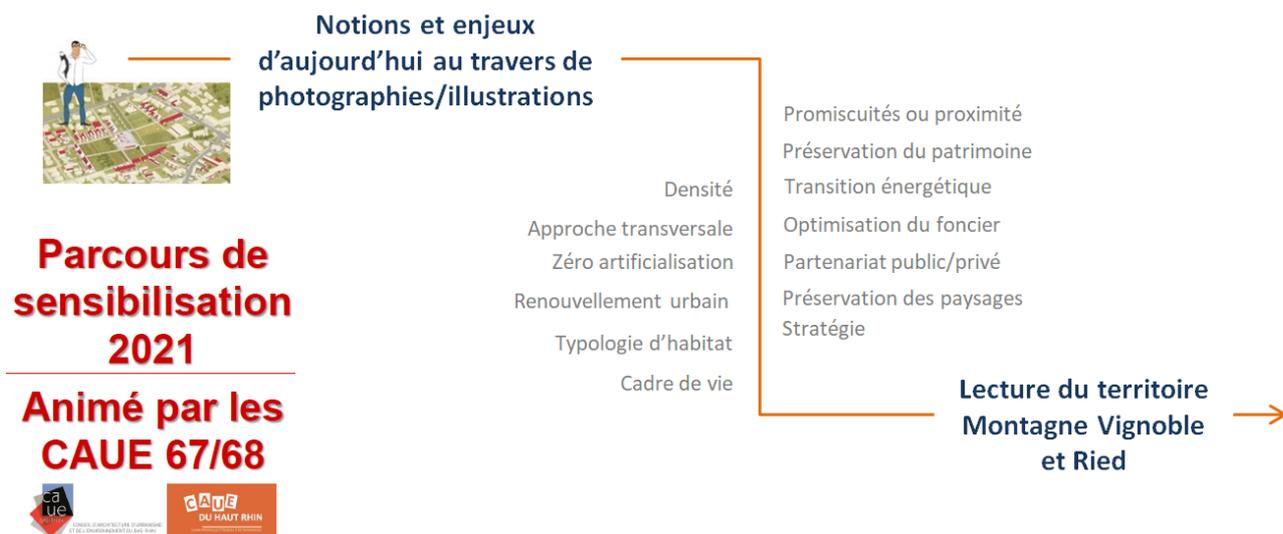
## Retour sur le RDV élus SCoT du 30 juin à Riquewihr

### Imaginer autrement l'habitat et l'acte de construire sur le territoire Montagne Vignoble et Ried

Le syndicat mixte, dans le cadre de ses actions de sensibilisation pour une meilleure appropriation des orientations du SCoT, a proposé un premier temps de formation/sensibilisation et d'échange « *Imaginer autrement l'habitat et l'acte de construire sur le territoire Montagne Vignoble et Ried* ». Une trentaine d'élus du territoire s'est ainsi retrouvée à Riquewihr le mercredi 30 juin dernier.

Il s'agissait d'un premier temps fort permettant de partager autour des bonnes pratiques de l'aménagement. Celui-ci s'inscrit dans le cadre d'un parcours pédagogique à destination des élus, animé par les CAUE (Conseil de l'Aménagement de l'Urbanisme et de l'Environnement) 68 et 67.

Après une introduction de M. le Président relative au SCoT approuvé, son suivi et sa mise en œuvre, l'équipe des CAUE 68 et 67 ont axé leur intervention autour de l'objectif du ZAN (zéro artificialisation nette), des notions et enjeux d'aujourd'hui au travers de photographies/illustrations, et d'une lecture du territoire Montagne Vignoble et Ried.



## ZAN : Zéro Artificialisation Nette des sols

Derrière ce nouvel acronyme, l'intention : limiter la consommation d'espace.

Plus précisément limiter la perte d'espaces naturels, agricoles ou forestiers – et rendre obligatoire le respect des équilibres environnementaux en évitant d'augmenter l'artificialisation des sols y compris en zone urbaine.

Le ZAN est la suite d'une série de mesures législatives qui visent à faire entrer dans les habitudes le souci permanent de préserver la biodiversité et de respecter les équilibres environnementaux.

### Comment mettre en œuvre l'objectif ZAN ?

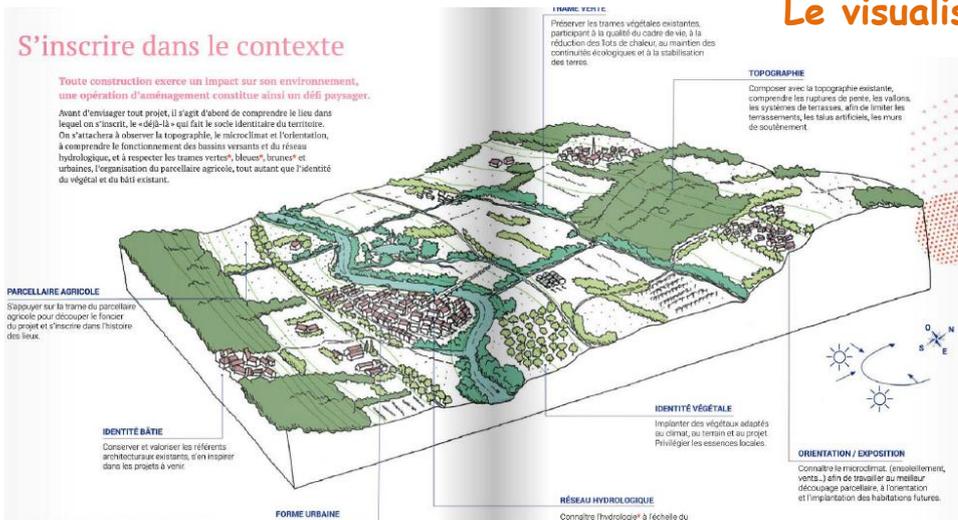
Par le respect de la séquence

- **Eviter** l'artificialisation, donc voir s'il est possible de faire autrement
- Réduire** l'artificialisation au maximum si l'éviter n'est pas possible
- Compenser** cette artificialisation imposée par une renaturation de surface équivalente

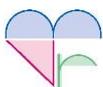
La terre, les terrains, le sol,  
le territoire, c'est un lieu de  
vie ... que nous habitons.  
Vous êtes en charge de sa  
pérennité.

Pour ne pas perdre de vue cette **réalité du foncier comme lieu habité**, un moyen simple existe : visualiser ce lieu et l'avoir toujours à l'esprit.

### Le visualiser dans sa globalité



### Et le visualiser dans ses différentes composantes



## Notions et enjeux d'aujourd'hui au travers de photographies/illustrations

Le CAUE a sensibilisé les élus aux notions et enjeux actuels via la présentation de projets et/ou réalisations. Ces cas concrets ont permis d'illustrer des possibilités de mise en œuvre des principes du zéro artificialisation nette :

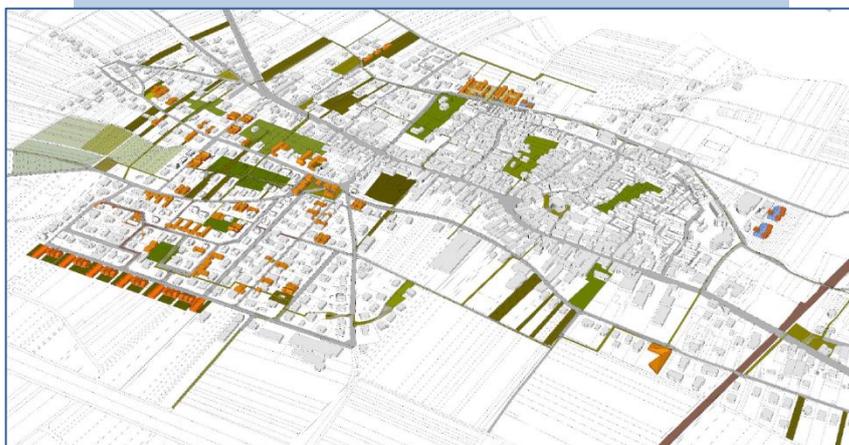
### Mutation de corps de ferme :

Tirer parti du potentiel des granges et dépendances,  
Optimiser sans densifier inconsidérément  
Valoriser bâti et foncier,  
Gérer les transitions entre tissu ancien et tissu pavillonnaire



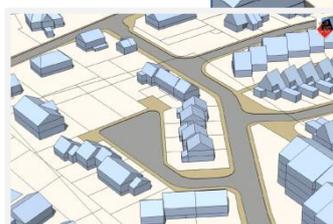
### Comment optimiser le foncier

Limiter la consommation d'espace sur le foncier disponible



### Le végétal dans l'urbain

Pour enrichir le cadre de vie et contribuer au rafraîchissement du quartier



## Une première lecture du territoire Montagne Vignoble et Ried

Le CAUE a également proposé une lecture des 24 communes du territoire via l'outil « remonter le temps » de l'IGN. Vous pouvez visualiser les vues aériennes actuelles et anciennes de votre commune sur [remonterletemps.ign.fr](http://remonterletemps.ign.fr)

### Kaysersberg

Une extension qui a suivi le tracé de la vallée en préservant les coteaux, la forte présence du relief...



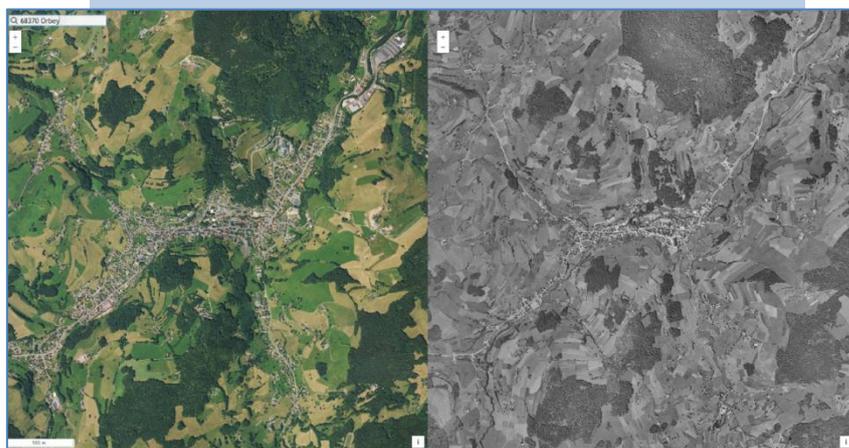
### Illhausern

La forte présence de l'eau et du végétal dans l'urbain qui a endigué l'urbanisation ...



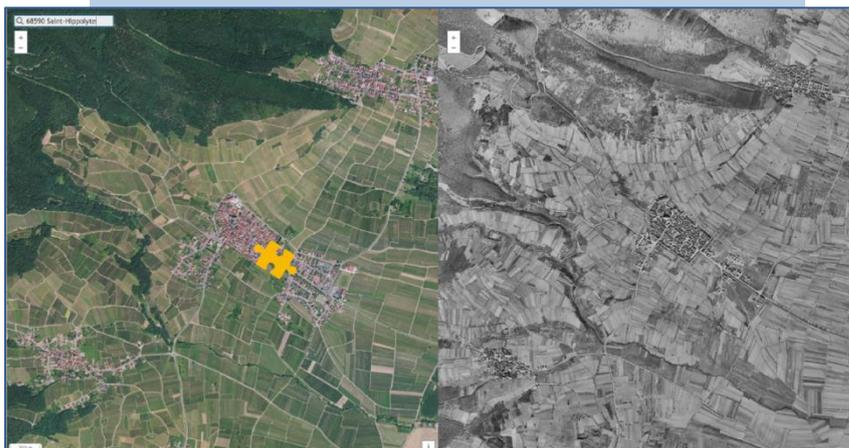
### Orbey

La commune s'étire et s'étoffe, avec l'enjeu de préservation du grand paysage ...



### Saint-Hippolyte

Deux tissus se juxtaposent, éloignés ... un espace vert entre centre historique et extension ...



## Chantier en cours

### Evaluation du SCoT et mise en place de binômes d'élus au sein du bureau syndical

Pour rappel, la loi portant engagement national pour l'environnement dite Grenelle II précise que les schémas de cohérence territoriale doivent être évalués dans un délai de 6 ans après leur date d'approbation.

Le syndicat mixte du SCoT MVR doit ainsi procéder à l'analyse des résultats de l'application de son SCoT et délibérer sur son maintien en vigueur ou sur sa révision partielle ou complète avant le 6 mars 2025.

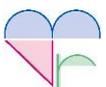
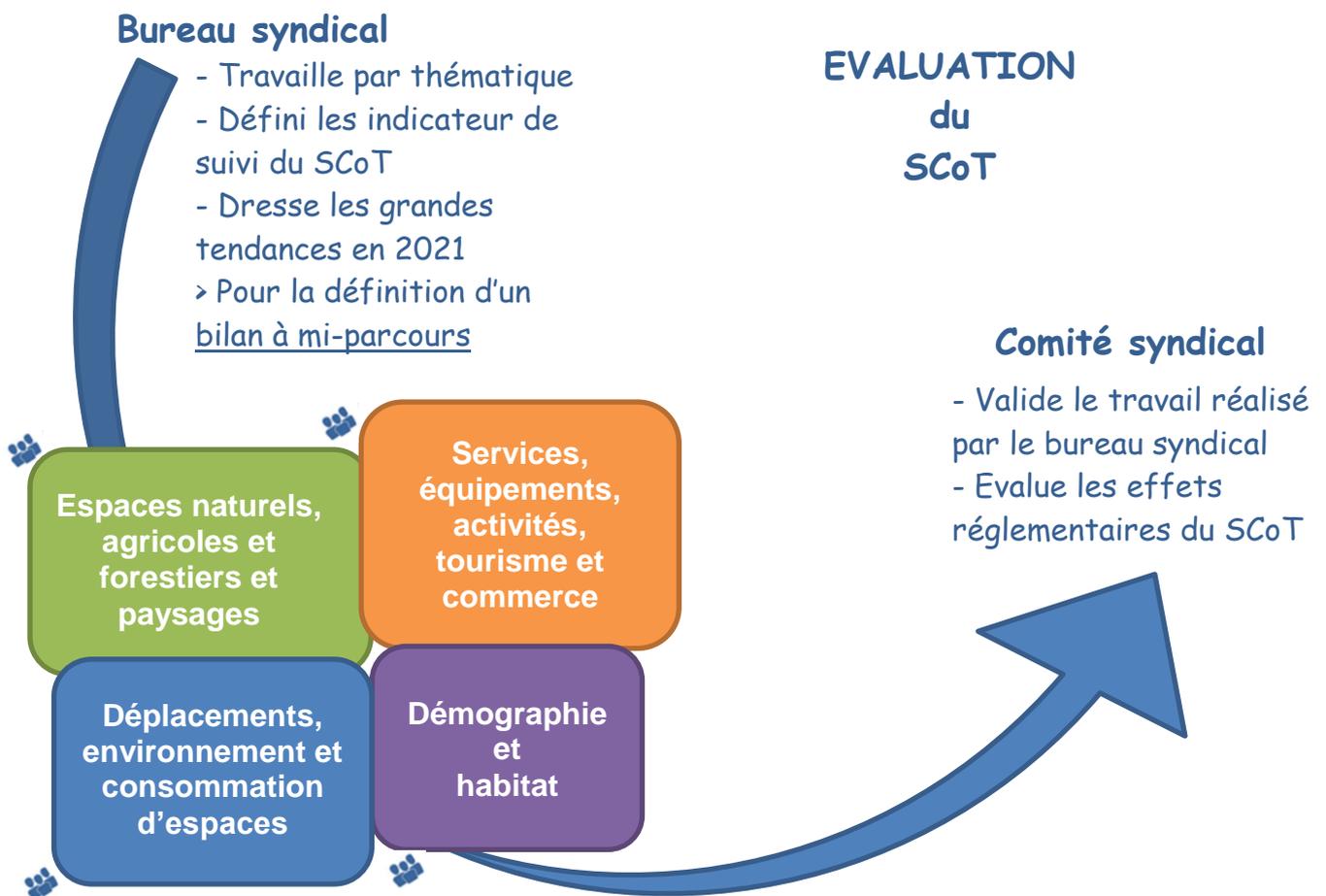
#### **Le syndicat mixte a retenu le principe de réaliser un bilan à mi-parcours, soit en 2021.**

L'objectif sera de dresser un constat et dégager les premières tendances d'évolution. Pour cela, il y a lieu de définir la méthode d'analyse qui servira au bilan à mi-parcours puis à l'évaluation de 2025.

**Les élus du bureau syndical se sont réparti les thématiques** pour définir les indicateurs nécessaires à l'observation de chaque prescription, valider le suivi correspondant, et dresser les premiers constats / premières tendances.

Ce travail sera présenté et partagé en comité syndical et permettra, à horizon 2025, de réinterroger les objectifs politiques et les prescriptions du SCoT afin de délibérer sur le maintien en vigueur ou la révision du schéma.

Il pourra également servir de support aux autres missions du syndicat mixte : pédagogie/sensibilisation (rdv élus SCoT, fiches Portrait de territoire), mutualisation d'indicateurs pour l'évaluation des PLU(i), etc.



## A venir ...

---

### Rentrée et automne 2021

→ **Rdv « Elus SCoT »**

Faisant suite au RDV élus SCoT du 30 juin à Riquewihr, le syndicat mixte proposera à l'automne de poursuivre le parcours pédagogique initié avec les CAUE, avec un nouveau temps de formation/sensibilisation et d'échanges.

Date et programme à venir...

→ **Rdv « Mairies »**

Le syndicat mixte proposera à la rentrée une réunion technique à destination des secrétaires de mairie : l'objectif est de proposer un rdv annuel afin de présenter les missions et prestations d'accompagnement du syndicat mixte, de créer un lieu d'échange technique et de recenser les éventuels besoins en lien avec les missions du syndicat mixte.

→ **Les fiches Portrait de Territoire « démographie » et « habitat »** déclinées par communes et actualisées seront diffusées cet automne.

**Pour toute information**

**Syndicat mixte du SCoT Montagne Vignoble et Ried**

**1 rue Pierre de Coubertin – 68150 RIBEAUVILLE**

**Site internet : [www.scot-mvr.org](http://www.scot-mvr.org)**

**Tel : 03.89.73.27.10**

